



dynamesch engagéiert fir tech

**Gemeng
Conter**

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal lors de sa séance du 22 avril 2026 a fixé les taux multiplicateurs à appliquer pour l'année d'imposition 2027 en matière d'impôt foncier et en matière d'impôt commercial communal.

Lesdites délibérations ont été approuvées par arrêté grand-ducal en date du 18 mai 2026 sous les références FC03-2026-A013 et FC04-2026-A012.

Le texte desdites délibérations est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Contern, le 18 mai 2026

Le Bourgmestre,



Le Secrétaire ff,